

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 septembre 2021, à 20 h, à l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1  
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2  
M. Éric Girard - conseiller siège no 3  
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4  
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5  
Conseiller siège no 6 – Poste vacant

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-09-146

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes présentement en zone verte;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la présente séance soit en présentielle avec un nombre d'usagers restreints à 25 incluant les membres du conseil, priorisant en premier lieu un membre par famille, et la directrice générale et que toutes les normes sanitaires en vigueur s'appliquent.

**Adoptée.**

La séance est déclarée ouverte à 20H02

2021-09- 147

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**  
Séance ordinaire du conseil municipal  
du 7 septembre 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021
4. Communiqués et correspondances
- 4.1 Tableau des correspondances reçues en août 2021
5. Administration et finances
- 5.1. Liste des comptes à payer
- 5.2. Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier se terminant le 31 décembre 2020
- 5.3. Renouvellement de l'annonce publicitaire dans le Semainier paroissial
- 5.4. Adoption du plan d'action MADA 2022-2024
- 5.5. Appuie et adhésion à la démarche Avenue Santé Bois-Francis
6. Aménagement et urbanisme
- 6.1. Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc
- 6.2. Banque d'heure pour service d'ingénierie civile
7. Sujet Divers (demeure ouvert)
8. Rapport des élus
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**Adoptée.**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance en étant publié sur le site web de la municipalité depuis le 11 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-09- 148

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré  
Appuyé par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents  
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021.

**Adoptée.**

#### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Un tableau des correspondances reçues en août a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance.

On peut consulter les correspondances sur rendez-vous au bureau municipal.

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-09- 149

#### 5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de madame Denise Houle  
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

**Les revenus et les dépenses sont :**

#### Revenus

Taxes	50 768.13 \$
Permis	420.00 \$
Location salle	485.00 \$
Divers	90.00 \$
Total	51 763.13 \$

#### Dépenses

Paies élus	2 208.21 \$
Salaires employés	5 766.91 \$
Comptes payés	16 026.41 \$
Paiement émis	36 396.99 \$
Total	60 398.52 \$

**Adoptée**

#### 5.2 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier se terminant le 31 décembre 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux conseillers et aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le document est déposé et sera publié sur le site Internet de la municipalité.

### 5.3. Renouvellement de l'annonce publicitaire dans le Semainier paroissial

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la municipalité annonce dans le Semainier paroissial;

**EN CONSÉQUENCE,**

2021-09-150

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par monsieur Fabien Pelletier

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la Municipalité de Maddington Falls renouvelle son entente avec le Semainier Paroissial au montant de 220\$ avant taxes.

**Adoptée**

2021-09-151

### 5.4 Adoption du plan d'action MADA 2022-2024

**CONSIDÉRANT QUE** le comité MADA s'est réunie pour discuter des actions à inclure dans le plan MADA 2022-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action doit être adopté par les élus afin de poursuivre les démarches à la réalisation du renouvellement de la nouvelle politique MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau des actions proposées a été remis à la séance de travail du 31 juillet dernier et que celui-ci a été expliqué aux élus présents;

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Fabien Pelletier  
Appuyé par monsieur Éric Girard

**QUE** le conseil de la municipalité de Maddington Falls demande une correction au point un de l'axe d'intervention : Habitat et milieu de vie en remplaçant le mot revoir par le mot valider;

**QUE** le conseil de la municipalité de Maddington Falls adopte le plan d'action MADA 2022-2024 avec cette correction faite à celui présenté.

**Adoptée**

2021-09-152

### 5.5 Appui et adhésion à la démarche Avenue Santé Bois-Francs

**ATTENDU QUE** Le 31 juillet dernier le conseiller Gaétan Légaré a fait le résumé de la rencontre du 30 juillet aux élus présents, concernant la démarche du comité Avenue Santé Bois-Francs qui consiste à favoriser le venu d'un ou d'une médecin dans les locaux de l'ancienne clinique médicale à Daveluyville;

**ATTENDU QUE** l'appui de la municipalité de Maddington Falls ainsi que leur autorisation à poursuivre les démarches est demandé par le comité Avenue Santé Bois-Francs.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par madame Denise Houle

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité de Maddington Falls appuie le comité Avenue Santé Bois-Francs dans ses démarches pour obtenir les services d'un ou d'une médecin dans notre communauté et accepte de maintenir la quote-part qui est de 1 879\$ à cet effet.

**Adoptée**

## **6. Aménagement et urbanisme**

### **6.1 Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc**

**ATTENDU QUE** l'ingénieure forestière madame Virginie D'Halluin s'est déplacée pour venir rencontrer les élus présents lors de la dernière séance de travail du 29 juin dernier concernant la possibilité d'avoir un plan d'aménagement forestier pour les sentiers et forêts de la municipalité;

2021-09-153

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé à la directrice générale d'organiser une rencontre sur le terrain entre la société sylvicole et les élus pour cibler les besoins et aussi visiter d'autres projets réalisés par la société Sylvicole dans la résolution 2021-07-127;

**ATTENDU QU'**après vérification des disponibilités des élus ceux-ci ont décidé de faire cette visite le 14 août dernier et que la directrice générale était présente et qu'avec l'accord de la société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc, la bande sonore a été mise sur notre site web pour permettre aux citoyens d'avoir l'information;

**ATTENDU QUE** la directrice générale avec l'accord de la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc a envoyé à la maison une feuille d'information sur laquelle le citoyen pouvait retourner son opinion sur le sujet via un coupon réponse et que ce n'était ni un vote ni un référendum seulement une opinion;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu 53 coupons réponses 24 pour et 29 contre ce qui est beaucoup plus que les 18 places disponibles en salle et que ceux-ci sont présentés aux élus à la séance du 7 septembre 2021

**ATTENDU QUE** le vote a été demandé

Mme Eve-Lyne Marcotte – Désire laisser le prochain conseil décider  
M. Fabien Pelletier – Est pour  
M. Éric Girard - Désire laisser le prochain conseil décider  
M. Gaétan Légaré – Désire laisser le prochain conseil décider  
Mme Denise Houle – Est contre mais laisse le prochain conseil décider

#### **PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition madame Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par monsieur Éric Girard

**Il est résolu à la majorité des conseillers présents**

**QUE** le conseil laisse le prochain conseil qui sera élus prochainement en décider.

**Adoptée**

### **6.2 Banque d'heure pour service d'ingénierie civile**

2021-09-154

**ATTENDU QUE** suite à une plainte déposée à l'ordre des ingénieurs concernant les projets de voiries à faire et votés par les élus lors des dernières séances, il a été constaté que la loi sur les ingénieurs a été modifiée en septembre 2020;

**ATTENDU QUE** même si les travaux sont réalisés en régie par la municipalité sous la supervision de monsieur Réjean Poisson ceux-ci doivent d'abord vérifier si les travaux doivent être approuvés par un ingénieur civil;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 10 août dernier le conseil a autorisé la directrice générale à faire affaire avec des ingénieurs au besoin et que celle-ci a obtenu une soumission de banque d'heure de la firme WSP Canada Inc.

#### **PAR CONSÉQUENT**

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte  
Appuyée par madame Denise Houle

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de services de WSP Canada Inc tel que présenté aux élus et que leur service sera utilisé seulement au besoin.

**Adoptée**

## 7. SUJETS DIVERS

**CONSIDÉRANT QUE** la séance demeure ouverte les points suivants ont été ajoutés.

### 7.1 Processus d'accompagnement de la Municipalité de Maddington Falls

2021-09- 155

**ATTENDU QUE** le 29 juin dernier, Monsieur Frédéric Guay, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation demandait à la commission municipale du Québec de mettre en place un processus d'accompagnement dans la foulée du rapport préparé par Me Alain R. Roy membre et juge administratif à la commission, au terme du mandat d'observation que ce dernier a réalisé auprès de la municipalité de Maddington Falls;

**ATTENDU QUE** Me Roy accompagné de Mme Céline Girard, directrice régionale du MAMH du Centre-du-Québec ainsi que de madame Caroline Lalonde conseillère en gestion municipale ont rencontré les élus afin de présenter le rapport d'observation de même que les modalités de réalisation d'un accompagnement par la commission;

**ATTENDU QUE** les élus ont réfléchi à savoir si ceux-ci acceptent ou refusent l'accompagnement offerte;

**ATTENDU QUE** le vote a été demandé à ce sujet :

Mme Eve-Lyne Marcotte – Est pour l'accompagnement  
M. Fabien Pelletier – Est pour l'accompagnement  
M. Éric Girard - Est contre l'accompagnement  
M. Gaétan Légaré – Est contre l'accompagnement  
Mme Denise Houle – Est contre l'accompagnement

### PAR CONSÉQUENT

**Il est résolu à la majorité des conseillers présents**

**QUE** le conseil refuse l'accompagnement proposé;

**QUE** toute personne qui désire avoir une copie de ce rapport doit en faire la demande au MAMH en y indiquant la référence suivante : CMQ-67462-001.

**Adoptée**

## 8. Rapport des élus

Les élus nous font part de leurs activités des dernières semaines.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 10.LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09- 156

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de monsieur Fabien Pelletier  
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Que la séance soit levée à **22h14**.

**Adoptée**

---

Ghislain Brûlé,  
Maire

---

Lisa Lee Farman  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le \_\_\_\_\_ 2021

